

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2026-176
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
.....
COMMUNE DE CASTELNAUDARY
.....

Matière : DOMAINES
DE COMPETENCES
PAR THEMES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Sous matière :
POLITIQUE DE LA
VILLE-HABITAT-
LOGEMENT

Séance du Conseil Municipal du lundi 29 juin 2026
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER,
Maire

OBJET :
OPERATION «
CŒUR DE VILLE
N°2026-09 » – AIDE
A L'IMPLANTATION
COMMERCIALE –
AIDE AUX LOYERS

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCATION
CONSEIL EN DATE
DU : 23 JUIN 2026

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 23 JUIN 2026

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU **02 JUL. 2026**

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT
François, GRANIER Prescillia, VÉRONIN-MASSET Jean-
François, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe,
CHABERT Sabine, DE LA CASA Javier, GANGLOFF Didier,
BATIGNE Brigitte, GHROUS Melker, BARBAUD Fabienne,
KICKOFF Gladys, FREUDENREICH Patrick, ESCAFRE
Élisabeth, RATABOUIL Michel, SÉMAT Gérard, GIRY
Christophe, LAMMOGLIA Éric, PERLES Bruno, DE
ALMEIDA Marie, GAÏANI Audrey, CHANCROGNE Maëva,
MONDRAGON Gérard, MOUTON Jean-Baptiste,
DERKAOUI Calvin.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :
VIALARET Max donne pouvoir à GAÏANI Audrey,
PERRIN Afaf donne pouvoir à GIRAL Hélène,
FERNANDEZ Sandrine donne pouvoir à DERKAOUI Calvin,
CADEL Fabien donne pouvoir à MONDRAGON Gérard,
FONTÈS Audrey donne pouvoir à MOUTON Jean-Baptiste.

Absent : ESTRADÉ Quentin.

Secrétaire : KICKOFF Gladys.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le

ID : 011-211100763-20260629-DB2026176-DE



Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la mise en place d'une aide à l'implantation commerciale ayant pour vocation d'encourager l'installation et la reprise des commerces en cœur de ville (secteurs : rue Gambetta, Place de Verdun et rue du 11 novembre).

Les modalités d'attribution de cette aide ont été définies sur la base de critères établis dans le règlement d'attribution de l'aide à l'implantation commerciale (aide aux loyers), approuvé par délibération du Conseil Municipal n° 2023-75 du 28 mars 2023 et complété par délibération n°2024-222 du 7 octobre 2024.

Monsieur le Maire indique que le comité de sélection s'est réuni le 11 juin 2026 pour examiner les demandes d'aide déposées par :

- Madame BINAUD Céline, pour la création d'une boutique « Aiguilles écarlates », dédiée au dépôt-vente de vêtements de seconde main et d'articles de créateurs occitans et à une

activité de piercing et prestation esthétique, dans les locaux situés 31, place de Verdun. Le montant du loyer mensuel s'élève à 420,00 euros hors charges ;

- Madame LION Marine, pour la création d'un café littéraire « Grimoire & Chaudron », dédié à la préparation et la vente de boissons, pâtisseries et tartines, la vente de livres d'occasion et de petite papeterie, l'accueil d'événements culturels et créatifs, dans les locaux situés 42, place de Verdun. Le montant du loyer mensuel s'élève à 500,00 euros hors charges.

Ce qui porte à 32 le nombre de commerces ayant bénéficié de cette aide depuis le début de l'opération, soit un montant global de 67 856,00 Euros (montant arrêté au 1^{er} juin 2026).

Les dossiers de demande d'aide examinés répondant aux critères d'attribution définis,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

ATTRIBUE une aide mensuelle de 250.00 Euros au profit de Madame BINAUD Céline (AIGUILLES ECARLATES), pendant 18 mois ;

ATTRIBUE une aide mensuelle de 250.00 Euros au profit de Madame LION Marine (GRIMOIRE & CHAUDRON), pendant 18 mois ;

PRECISE que le versement de l'aide interviendra sur production des justificatifs de paiement des **loyers et sous réserve de l'obtention des autorisations d'urbanisme nécessaires** ;

INDIQUE que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de la Commune, article 65742.

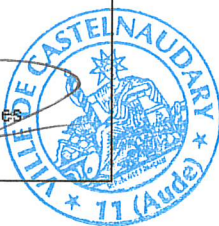
Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Ampliation faite le
02 JUL. 2026
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le
02 JUL. 2026
Par publication le
02 JUL. 2026
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Nicolas NAYRAL



Castelnaudary, le 29 Juin 2026

Le Maire,



Philippe GREFFIER